

Arrêté LR/GB/AG/2025/

214

Fermeture temporaire à
la circulation

Concert 14/05/2025

ARRÊTÉ

Nous, Maire de la Ville de Senlis,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et
notamment ses articles L 2213 – 1 à L 2213 – 6,

Vu le Code de la route,

Vu le Code Pénal,

Vu l'arrêté municipal de délégation de signature à Monsieur
Jérôme CURIEN, Directeur Général des Services de la Mairie
de Senlis N°ECG/AG/2020/131 du 09/07/2020,

Considérant qu'à l'occasion de **l'accueil de l'Orchestre Les
Forces Majeures**, il est nécessaire de fermer temporairement
à la circulation la rue Saint Hilaire, la rue Rougemaille et la
place de la Halle jusqu'au croisement avec la rue Odent, **le
mercredi 14 mai 2025 de 17h30h à 19h30**,

ARRÊTONS :

Article 1 : En raison d'un concert place de la Halle, la circulation des véhicules de toutes natures sera interrompue temporairement rue Saint Hilaire, rue Rougemaille et place de la Halle jusqu'au croisement avec la rue Odent, **le mercredi 14 mai 2025 de 17h30 à 19h30**.

Article 2 : Deux déviations temporaires seront mises en place le 14 mai à partir de 16h, l'une vers la rue du Chancelier Guérin pour les véhicules venant de la rue Bellon, l'autre de la rue Odent vers la place de la Halle-rue de l'Apport au Pain.

Article 3 : Un barriérage et des panneaux signalant ces restrictions seront installés par les Services Techniques Municipaux.

Article 4 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès verbaux et poursuivies conformément à la loi. Les véhicules en infraction pourront être déplacés par les agents de la Force Publique, aux frais des propriétaires et à leurs risques exclusivement.

Article 5 : Tous les agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 6 : L'ampliation du présent arrêté sera adressée au Service du Poste de Police Municipale, au Centre de Secours Principal de Senlis, à la Brigade de gendarmerie de Senlis, et affichée aux lieux et places habituels.

Fait à Senlis, le

02 MAI 2025

Le Maire
Pour le Maire
Et par Délégation



Jérôme CURIEN
Directeur Général des Services